

Mairie de CHAUX
Territoire de Belfort

N°40/2023

Objet : Stationnement rue sous le bois et dans la forêt de la Vaivre

Le Maire de CHAUX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122- L 212-2, L2213-L2213-2, L2214-3,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R285, R285-2, R286, R36, R37, R37-1, R44,
- Vu le Code relatif à la circulation routière et notamment l'ordonnance n° 52-1216, le décret n°52-1217 du 15 décembre 1958,
- Vu le Règlement d'administration publique pour l'application du Code de la Route et notamment le Décret n°60-14 du 9 janvier 1960,
- Vu la demande du SDIS de laisser la voie libre rue sous le Bois durant le passage du Tour de France

Considérant :

Que le passage du Tour de France ne doit pas générer de stationnement gênant rue sous le bois et dans la forêt de la Vaivre, la commune met en place une réglementation temporaire de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours, et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules automobiles et motocycles sera interdit le samedi 22 juillet 2023 de 6 heures à 15h30 : des 2 côtés de la rue sous le bois et dans la forêt de la Vaivre Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux d'interdiction de stationner.

Article 2 : Le stationnement des véhicules se fera sur le terrain du Département à l'entrée sud de la Commune.

Article 3 : Les panneaux relatifs à l'interdiction seront mis en place par l'organisateur.

Article 4 : Les agents normalement habilités pour exercer la police de la route sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à CHAUX, 19 juillet 2023

Le Maire,

Jacky CHIPAUX

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Chaux, Territoire de Belfort. The stamp contains the text "CHAUZ * MAIRIE DE CHAUZ" at the top and "VILLE DE BELFORT * TERRITOIRE DE BELFORT" at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "Jacky Chipaux".